



**En  
formation continue**

### Durée

5 jours (35 heures)

### Dates

8 avril au 12 avril 2024

### Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Mode de financement et tarif

Nous contacter.

## **Campus Provence-Ventoux CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90

cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre  
site internet.

Contact : Catherine Hugouvieux-Camarassa  
catherine.hugouvieux-camarassa@educagri.fr

### **Intervenants CFPPA :**

Lilian GOURLOT - Frédéric MIGNOT  
Sylvain RACAMIER

### **Intervenant professionnel :**

Thierry BOURCEAU

# **Restaurer ou créer des murs en pierre sèche**

## **Dans les espaces naturels ou dans les jardins d'agrément**

Les murs en pierre sèche sont reconnus pour leur esthétique et leur valeur dans les paysages. Leurs qualités techniques les placent au cœur du développement durable.

Ce savoir faire répond à une demande croissante des entreprises du paysage et agricole, il est un levier de développement et de diversification.

**L'objectif de la formation est de réaliser des murs de soutènement et des murs en double parement en pierre sèche dans le respect des règles de l'art.**

## **Les objectifs pédagogiques - « Etre capable de... »**

- ◇ Organiser le chantier, le terrassement et l'implantation
- ◇ Reconnaître et réaliser les fondations (sol meuble ou rocheux, matériaux utilisés)
- ◇ Réaliser une élévation d'un mur
- ◇ Réaliser un couronnement .

## **Public concerné et modes de financement :**

Demandeurs d'emploi ou salariés des entreprises du paysage, agricoles et/ou associations ; CPF (Compte Personnel de Formation) ; CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; toute autre personne motivée par le sujet.

## **Les pré-requis et conditions d'inscription**

Avoir la condition physique requise ;

EPI non fourni (venir avec des chaussures de sécurité, gants, tenue de travail, lunettes professionnelles).

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation.  
Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

## **Programme de formation**

### **Intérêt de la pierre sèche**

- ◇ Dimension culturelle et environnementale.
- ◇ Limite de la technique en milieu urbain.

### **Conception des murs en pierre sèche**

- ◇ Principes de dimensionnement.
- ◇ Choix et approvisionnement en matériaux.
- ◇ Coût de l'ouvrage

### **Construction d'un mur**

- ◇ Organisation du chantier, terrassement, implantation.
- ◇ Fondations (sol meuble ou rocheux, matériaux utilisés).
- ◇ Élévation du mur (choix et pose des pierres, calage, drains).
- ◇ Couronnement (chargé ou clavé).

## **Modalités pédagogiques**

- ◇ Un document est distribué à chaque participant
- ◇ Jour 1 : partie théorique et visite, Jour 2-3-4-5 : réalisation d'un mur en pierre sèche
- ◇ Les méthodes pédagogiques s'appuient sur les acquis des participants et visent une transfert immédiat dans la pratique professionnelle.

## **Méthodes d'évaluation**

Situation pratique et technique dans le respect des consignes de la réalisation des tâches à effectuer. Bilan de satisfaction des stagiaires et de l'intervenant.

## **Validation de la formation**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est validée dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification du BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (niveau 3).

La réussite à un bloc de compétence donne lieu à une attestation de capacité.

Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.  
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)

Mise à jour :  
Nov 23

